![biblio2[1]]() **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN **

764, RUE BRÉBEUF, C .P.340

CASSELMAN, ON

K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de politique : | Politique cadre | No de la politique : | PC-05 |
| Titre de la politique : | Déclaration sur le respect et la reconnaissance | Date d’approbation : |  |
|  |  | Date de mise à jour : |  |
|  |  | Date de la prochaine révision : |  |

**NOTE AUX MEMBRES DU C.A. :
À la lumière des directives de notre Directrice générale, ceci est une nouvelle politique qui est proposée d’être incluse dans les politiques de la Bibliothèque puisque nos recherches confirment que contrairement à des perceptions antérieures, notre région profite bel et bien d’un héritage de la population autochtone de l’Ontario. En résumé, en plus des Premières Nations, des Métis et des Inuits, les Anishinabés et les Cris de la Kitchissippi campaient autour de l’Outaouais, de la Rivière Nation jusqu’à l’Ile-aux-Allumettes, près de Pembroke. De plus, les Wendats ont accueilli le premier franco-ontarien, Étienne Brulé. Pour votre information, cette politique se conforme du fait même aux directives de ‘SOLS’.**

La Bibliothèque publique de Casselman comprend le besoin de reconnaître et d’adopter les principes de vérité et de réconciliation avec la population autochtone de l’Ontario, tel que souligné dans le Rapport de la Commission de vérité et de réconciliation.

**Article 1 : Déclaration**

Forte de cette compréhension, la Bibliothèque publique de Casselman reconnaît les Premières Nations à qui appartiennent les territoires traditionnels où nous vivons et travaillons. Nous croyons que la reconnaissance du territoire est en elle-même une marque de reconnaissance et de respect envers les peuples autochtones. Elle atteste de leur présence tant historique qu’actuelle. Nous croyons que la reconnaissance du territoire ne devrait pas être simplement une *déclaration faite pour la forme* avant une assemblée; elle devrait être considérée comme une *composante* essentielle des activités. Nous croyons que la reconnaissance et le respect sont indispensables à l’établissement de relations saines et réciproques et à la poursuite du processus de réconciliation.

La Bibliothèque publique de Casselman utilisera cette Déclaration de respect et de reconnaissance au début des réunions qui auront lieu à la bibliothèque.

« Nous tenons [Je tiens] d’abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabé algonquin. »

**Article 2 : Collection**

La Bibliothèque publique de Casselman offrira des collections ayant trait aux cultures, langues, et populations autochtones, y compris des livres, et des documents audios et vidéos. Notre collection contiendra des titres par et traitant des communautés des Premières Nations, et contiendra les titres présentés dans le programme *First Nation Communities Read*. Nos documents pour adolescents et adultes contiendront également des bandes dessinées romanesques sur les Premières Nations et Métis.

**Article 3 : Services**

La Bibliothèque publique de Casselman offrira des endroits accueillants et des services de bibliothèque aux populations autochtones, et partagera des éléments de la culture des Premières Nations avec des personnes non autochtones.